

## Synthèse des échanges

### **Réunion plénière de l'instance de concertation et de suivi mise en place dans le cadre du projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport.**

Préfecture de Région, Rouen le 19/10/2016.

Rédacteur : DREAL Normandie SECLAD/BCAE- Frédéric POULEAU

Diffusion : Site internet DREAL.

La réunion est co-présidée par la Préfète de la région Normandie, représentée par Monsieur Nicolas Hesse, Secrétaire général aux affaires régionales (SGAR) et le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, représenté par Monsieur Jean-Michel Chevalier, adjoint au Préfet maritime.

### **Ouverture de l'instance (Préfecture de Région et Préfecture Maritime : MM. Hesse et Chevalier).**

M. le secrétaire général souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue M. le sous-préfet de Dieppe, M. le vice-président du Conseil régional et M. le garant du débat public.

Le développement des EMR est au cœur de la stratégie de la grande Normandie du côté Etat et Région, particulièrement les 3 projets de parc éoliens et les fermes pilotes hydroliennes. La Normandie est la région en pointe pour les EMR. Suite au 2ème appel d'offre, le projet à Dieppe Le tréport a été attribué à la société des éoliennes en mer de Dieppe Le Tréport (menée par ENGIE). L'objet de cette réunion de l'instance de concertation et de suivi sera de répondre à l'ensemble des questions que chacun peut se poser sur ce projet dans les domaines de la pêche, de l'emploi, de l'environnement, du paysage et du tourisme).

L'objectif de l'État est de développer les énergies renouvelables et particulièrement les EMR au travers de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui impose une part de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030. Le deuxième objectif de l'État, c'est l'emploi en développant une filière industrielle et de formation. Le troisième objectif, c'est le développement des territoires. L'État n'agit plus comme dans le passé mais écoute et associe tous les acteurs dans la concertation pour faire avancer les projets. L'État a une volonté affirmée de réaliser ces 3 parcs éoliens en mer en Normandie mais dans le respect des autres usages et usagers de la mer. Il s'agit ainsi pour le consortium de veiller au respect du cahier des charges de 2013, ce qui implique notamment de faire des propositions pour limiter les impacts. La zone d'implantation des éoliennes ne sera pas redéfinie et sera conforme au cahier des charges précité comme l'a indiqué la ministre de l'environnement. En revanche le schéma d'implantation des éoliennes devra être adaptée aux usages.

M. l'adjoint au Préfet maritime rappelle la nécessité de cette instance de concertation et de suivi, étant le lieu privilégié pour échanger notamment au travers des groupes techniques associés mais également en plénière comme aujourd'hui.

Pour la transition énergétique, le parc de Dieppe Le Tréport est primordial. Les préoccupations pour le préfet maritime sont:

- La sauvegarde des biens et des personnes en mer,
- Les enjeux environnementaux,
- La conciliation des usages (historiques et existants).

Les commissions nautiques se sont déroulées pour les autres parcs (Courseulles, Fécamp) et leurs enseignements seront très utiles pour nourrir les réflexions pour le projet de Dieppe Le Tréport.

L'ordre du jour est présenté : il est constitué par la présentation des grandes étapes administratives du projet puis les jalons à venir pour le projet de Dieppe. Viendra ensuite la présentation du bilan des groupes de travail puis des présentations de l'avancement du projet par le maître d'ouvrage et Rte.

La parole est donnée au garant, M. Roudier, afin de présenter les conclusions du débat public et rappeler ses missions.

### **Synthèse du débat public (M. Roudier, garant du débat public).**

M. Roudier rappelle les chiffres clés du débat : participation significative sur un grand nombre de manifestations avec une atmosphère du débat parfois « tonique » montrant une implication forte de chacun dans ce débat.

Le premier point rapporté dans le débat est l'opportunité du projet avec des avis contrastés sur l'éolien en mer et ce qu'il peut apporter sur la transition énergétique et les perspectives sur un développement de filière

industrielle. Egalement, la question du financement du projet a été posée par les participants du débat public. Le troisième point est celui des impacts du projet sur les milieux avec des avis très partagés et contrastés. Le projet a aussi été jugé incompatible par les professionnels de la pêche avec le maintien de leur activité et une zone alternative a été proposée par les pêcheurs. En conclusion, les membres de la commission du débat public ont fait le constat que sur le territoire le plus directement impacté par le projet, deux images d'avenir se sont opposées pendant le débat public et ressortent : d'un côté, celle qui donne la priorité à une vocation portuaire, industrielle et énergétique, et l'autre, qui considère que ce sont plutôt la pêche et le tourisme.

M. Roudier rappelle son rôle de garant, dont la mise en place correspond à une demande du maître d'ouvrage suite au débat public de 2015. Le garant dispose d'une indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et d'une neutralité par rapport au projet. La mission du garant s'étend jusqu'au début de l'enquête publique. L'objectif est de veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public et à ce que le public le plus large soit informé, puisse s'exprimer et participer afin que les questions posées reçoivent des réponses. Le garant peut être un recours pour les participants, pour répondre aux questions. A la fin de la période, le garant remettra un rapport à la commission particulière de débat public sur le déroulement de la concertation. Ce rapport sera rendu public. Il est précisé que le maître d'ouvrage a réalisé un mode d'emploi de la concertation, après échange avec le garant.

## **Présentation des procédures administratives du projet.**

### Présentation des différents GT (Dominique Lepetit, DREAL)

L'ICS est composée d'une réunion plénière (objet de la réunion de ce jour) mais également de différents groupes de travail (GT) pour traiter des sujets plus techniques. De nombreux participants y contribuent : l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales concernées (raccordement à terre), le milieu associatif, les acteurs socio-économiques répartis dans les différents GT en fonction de leur compétence. Sept GT sont actuellement en place (environnement, sécurité maritime, impacts socio-économiques, ressource halieutique, raccordement à terre, procédures administratives, installations industrielles du Havre). Il est constaté un suivi régulier et une participation assidue des participants. Il est à noter une absence de réunion des GT pendant la période de débat public, conformément à la demande de la Commission nationale de débat public (CNDP). Les groupes sont mobilisés en tant que de besoin et selon les exigences du cahier des charges (étapes clés) puis par rapport à l'avancement des études du consortium. En fonction de l'avancement du projet, certains groupes pourront être amenés à fusionner, modifier leur contenu ou pourront être supprimés s'il n'y a plus d'utilité.

### Présentation du GT sécurité maritime (Sylvain Traversa, PREMAR)

Trois réunions (1 en 2015, 2 en 2016) se sont tenues. Processus itératif avec tous les usagers de la mer. Les enjeux de sécurité sont identifiés afin de pouvoir les régler. La volonté du Préfet maritime, exprimée publiquement, est de maintenir les usages préexistants sous certaines conditions d'encadrement. Les différents usages seront autorisés notamment si les opérations de secours en mer peuvent être effectuées dans des conditions de sécurité suffisantes. Le retour d'expérience sur les deux autres parcs normands est positif et très utile pour le projet de Dieppe Le Tréport. Les échanges au sein du GT, notamment avec les pêcheurs sont donc primordiaux. Les grands principes de sécurité sont ceux déjà identifiés sur Courseulles-sur-Mer et Fécamp, notamment, la définition d'un périmètre autour de chaque éolienne. Il appartient au consortium d'identifier des propositions de réglementation d'usages et d'activités au sein du parc et de les soumettre à la préfecture maritime.

### Présentation des grandes étapes administratives du projet (Mayeul de Drouâs, SGAR)

Présentation du cahier des charges. Notification du lauréat en juin 2014 (T0), puis saisine de la commission nationale de débat public à T0+6 mois puis le débat public s'est déroulé en 2015. Vient ensuite la phase de levée des risques (échéance juin 2016) où le consortium a remis diverses études environnementales, techniques afin de confirmer la faisabilité des conditions présentées dans l'offre initiale. Le consortium a toujours respecté les échéances du cahier des charges. La prochaine étape est la remise en décembre 2016 de l'étude sur les impacts socio-économiques, ainsi que le rendu des premières versions des demandes d'autorisation. En juin 2017, les demandes officielles d'autorisation devront être déposées (au plus tard). Enfin, le cahier des charges impose la réalisation du projet par tranches : septembre 2021, 40 % de la puissance installée, un an après 90 % et, septembre 2023, 100 % du parc en place.

## **Présentation de l'avancement du Projet par le consortium (Raphaël Tilot, directeur du projet Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport).**

M. Tilot commence par rappeler la composition du consortium (ENGIE, EDPR, Caisse des dépôts) ainsi que l'accord initial signé avec AREVA pour la fourniture des machines. AREVA a créé ADWEN avec GAMESA, ADWEN ayant repris les engagements d'AREVA.

Une description succincte du projet de parc est réalisée (implantation, puissance...etc.).

La remise des études de levée des risques (3 juin 2016) a été précédée d'un travail conséquent : Caractérisation du site notamment en termes de sol (identification des engins explosifs, géophysiques par campagne non intrusive, puis campagnes géotechniques par forages sur plus de 10 % des positions précises des éoliennes, puis études météo). Un mât de mesure (de 100 m de haut) permet l'acquisition de données depuis plus de 2 ans. Cela permet de valider les modèles. L'ensemble de ces mesures permet, à travers des études de levée des risques remises à l'État, de valider les offres initiales.

Les fondations « jacket » ont pu être confirmées. Les câbles inter-éoliens ont été optimisés (puissance, tracé...). La sous-station électrique aura le même type de fondation en collaboration avec ADWEN. Tous les choix technologiques ont été confirmés à l'État. Après deux ans de travail détaillé, le projet est donc réalisable au tarif initial de l'offre.

Le schéma d'implantation des éoliennes, a évolué depuis la première version. Les données collectées en termes de sécurité maritime, trafic maritime, activité de pêche au sein de la zone et la concertation menée, ont permis de revoir cette implantation dont la nouvelle version a été validée fin septembre 2016 par les actionnaires. Elle permettra une meilleure cohabitation avec l'ensemble des usagers et en particulier les pêcheurs.

M. Hesse prend la parole afin de rappeler l'importance de prendre en compte les contraintes de la pêche professionnelle pour que l'ensemble des usages puissent continuer à s'exercer.

### **Intervention de M. Becquet du comité régional des pêches maritimes de Haute-Normandie.**

La concertation ne vaut pas validation, malgré les nombreux échanges réalisés avec la pêche. La pêche intègre de vrais schémas économiques qui ne peuvent pas être niés. De nombreuses discussions ont été menées avec le promoteur et l'État pour faire comprendre que la zone du projet est un « sanctuaire » et que beaucoup de doutes subsistent sur la fiabilité écologique d'un tel projet. Ce projet est inacceptable de la part de toute la profession. La région doit prendre en compte tous les aspects du projet et pas seulement celui lié à l'énergie et avoir un certain discernement pour maintenir toutes les activités. C'est pourquoi les pêcheurs acceptent certaines zones en mer pour y mettre des éoliennes, comme à Fécamp où le projet ne pose pas de problèmes. M Becquet estime qu'il est temps de prendre conscience que ce projet est impossible dans cette zone malgré les investissements engagés dans le projet à ce jour par le consortium. Au niveau de la sécurité en mer dans les parcs, il est rappelé que dans les pays du Nord, de 2000 à 2014, on relève 148 accidents, 19 morts et plus de 30 blessés. En fonction des connaissances du milieu, des habitudes de travail et des techniques employées (arts traînants, dormants, casiers, filet...), des différentes saisons... tel que le projet est prévu, ce n'est pas compatible. Ce sera soit l'industrie éolienne soit la pêche puisque les parcs éoliens du nord de l'Europe sont fermés à la pêche avec une zone de servitudes autour. Les pêcheurs sont ouverts pour réfléchir à une zone alternative pour ce projet de parc.

### **Intervention de M. Coquet, président du comité régional des pêches maritimes de Haute-Normandie.**

Le président estime qu'avec le BREXIT, les aires marines protégées, les zones de granulats et enfin les éoliennes, 30 à 35 % de l'espace maritime en Manche restera disponible pour 1000 navires. Ce projet de parc est posé à un endroit le plus riche en ressources qui représente 9 millions d'€ de chiffre d'affaires. Suite aux quotas de pêche, on assiste à un déplacement des flottilles. 300 nouveaux navires sont venus chercher des coquilles à proximité du parc. Pas d'opposition à un projet de parc, mais pas à cet emplacement.

### **Intervention de M. Chevalier, adjoint au Préfet maritime.**

L'adjoint du préfet maritime, M. Chevalier s'étonne des chiffres annoncés sur la sinistralité dans les champs éoliens offshore et en sollicite la transmission. Il précise que les champs éoliens en France n'ont pas la même physionomie que les pays de l'Europe du Nord, à savoir les distances inter-éoliennes sont de 800 m dans le Nord contre 1 km environ en France ce qui change fondamentalement les usages possibles dans les parcs. Il est rappelé la volonté du préfet maritime de maintenir les usages existants et particulièrement les

usages professionnels. Un arrêté préfectoral sera pris pour encadrer les activités, ce qui laisse une certaine souplesse pour revoir les prescriptions le cas échéant. Il est évident que certaines zones ne pourront être exploitées comme auparavant, notamment au niveau des nœuds de liaisons de câbles interéoliennes par exemple, ou durant la phase travaux. Ces sujets sont déjà traités dans le GT sécurité maritime que pilote la préfecture maritime.

Monsieur Becquet indique que les sources sur l'accidentologie seront transmises. Sur les distances inter-éoliennes, même 1 km paraît dérisoire quand on traîne un chalut et qu'il est parfois nécessaire de disposer d'une distance d'un mile pour manœuvrer.

L'adjoint au Préfet maritime indique que la conciliation des usages, qu'ils soient émergents ou historiques apparaît désormais incontournable.

Le comité des pêches maritimes Nord Pas de Calais – Picardie indique que ces bateaux pratiquent déjà la pêche dans les eaux anglaises et sont donc déjà confrontés aux parcs éoliens anglais. Il a relevé que les chalutiers ne vont pas dans les parcs. Les caseyeurs anglais ont pu préciser qu'ils ne vont pas pêcher dans les 3 parcs présents dans leur zone des 6 milles.

#### **Intervention de M. Dejan de la Batie, vice-président du conseil régional de Normandie.**

La région est très favorable à la constitution d'une filière éolienne en mer en Normandie. A noter que tous nos voisins européens sont en avance et qu'il est temps que nous saisissons cette opportunité, étant la première région française à pouvoir développer une filière.

Nous sommes respectueux de la pêche et l'opposition de la pêche est liée à la zone et non pas à l'éolien en mer dans son ensemble. Néanmoins le ministère a rappelé que la zone ne serait pas modifiée et il convient donc d'essayer de trouver le meilleur compromis possible en discutant. Nous encourageons la recherche de ce compromis et saluons la position de la Préfecture maritime, voulant mettre le moins de contraintes possibles sur le maintien de l'activité de pêche. Nous saluons également la position du consortium qui précise avoir réfléchi à une implantation la moins pénalisante pour la pêche quand bien même cela engendre une perte de rentabilité. Il est regrettable que les pêcheurs ne considèrent pas ces efforts et soient dans l'opposition. Il est rappelé que des compensations sont également prévues pour les pertes estimées.

#### **Intervention de M. Geoffroy, adjoint au maire de la commune de Petit Caux.**

Nous reconnaissons bien volontiers la position des professionnels de la pêche qui veulent défendre leur activité. Nous souhaitons nous adresser à M. le garant pour rappeler que lors des différents débats, la position des gens favorables au projet est quasiment inaudible. Ils devraient être représentés, M le garant, de manière un peu plus forte. Lors de l'implantation de la centrale nucléaire de Penly, les pêcheurs étaient farouchement opposés et il n'apparaît pas aujourd'hui une perte d'activité liée à cette activité industrielle. Il convient de veiller dans l'avenir à ce que nous ne soyons pas sur le même schéma.

#### **Intervention de M. Becquet, comité des pêches maritimes de Haute-Normandie.**

Il est certain que la construction de la centrale a détruit les nurseries de homards de la côte, avec des années sans pêcher de homards, donc un manque à gagner conséquent. La dérive des sédiments du littoral a été modifiée et a créé d'autres problèmes. Le réchauffement des eaux par la centrale devait amener des langoustes que l'on attend toujours. On souhaite juste qu'ENGIE réfléchisse avec nous pour mettre la zone un peu plus en aval. Il ne s'agit pas d'un « caprice » mais un intérêt écologique pour la pêche (présence du gisement d'amandes). Quel est le problème, pour physiquement, déplacer la zone ? Tout le monde profitera effectivement des compensations.

#### **Intervention de M. Hesse, SGAR.**

Toute la discussion et tous les échanges autour de ce projet se font sur la base d'un cahier des charges fixé en 2013 et limité à une zone. Cette zone reste celle définie. Le déplacement n'est pas au cœur de la discussion du jour. En revanche, la ministre de l'environnement souhaite que l'on concilie au maximum les usages. Nous prenons néanmoins bonne note de vos remarques.

#### **Intervention de M. le maire du Tréport.**

Nous comprenons très bien la réaction et l'inquiétude des pêcheurs pour l'avenir. Pourquoi la zone n'a pas changé lors du lancement du 2<sup>e</sup> appel d'offre, sans tenir compte du premier débat public ?

### **Intervention de Mme Barbier, France Nature Environnement.**

Nous avons un souci constant avec les procédures de définition de zone qui doivent se faire avec des données environnementales et halieutiques plus abouties. Nous soutenons la pérennisation de la pêche artisanale malgré les parcs. La pêche plus intensive devrait être contenue. D'autres zones propices sont possibles, chacune avec leur spécificité.

La zone alternative proposée présente d'autre contrainte (Natura 2000, ZPS...). Nous souhaitons que les études préalables puissent être assurées par les pouvoirs publics.

### **Intervention de M. Tilot, EMDT, reprise de la présentation du projet.**

Nous avons revu l'alignement des éoliennes et des câbles avec un nouveau schéma d'implantation suite à l'exploitation des données (courants...). Nous avons réduit les lignes d'éoliennes. Nous avons 62 éoliennes de 8 MW, soit moins qu'à Courseulles-sur-Mer et Fécamp où il y en a 83. Le ratio puissance surface est donc nettement supérieur à ce que l'on peut trouver ailleurs, les espaces entre les éoliennes seront donc les moins restreints.

Nous avons aligné les câbles sur la partie nord notamment, zone la plus pratiquée par la pêche. La zone du creux a également été évitée. Nous avons retiré 9 machines. Cette réorganisation pèse significativement sur la production d'énergie du parc. Pour favoriser la cohabitation des usages, particulièrement de la pêche, nous avons décidé de modifier le projet en ce sens.

Nous souhaitons travailler le plus tôt possible avec les pêcheurs pour que l'encadrement soit le moins contraignant possible, ainsi que sur les compensations. En effet durant les travaux, l'accès à la zone sera interdit pour des raisons de sécurité. Dans ce cas il y a donc vraiment un sujet de compensation (perturbation du milieu et réaction des espèces, à discuter). Tous les éléments sont disponibles pour trouver un accord.

Sur un autre sujet, le programme industriel : 5 unités de fabrication sont prévues (mâts, boîtes de vitesse, génératrice, pales, nacelles). Niveau maintenance, il est prévu une base principale à Dieppe et une secondaire au Tréport. Le nouveau fournisseur sera Siemens et cela est rassurant en raison du savoir-faire technique et des finances solides de ce partenaire. Siemens et Gamesa confirmeront reprendre tous les engagements sur le projet et notamment la création de 750 emplois au Havre. L'objectif est maintenant de définir le meilleur schéma de travail avec les ports d'exploitation et de maintenance. Les accords seront soumis à l'État le 03 décembre, selon le calendrier du cahier des charges.

### **Présentation de M. Leblanc, directeur développement, EMDLT**

De nombreuses études environnementales ont maintenant été effectuées et remises à l'État dans le cadre de la levée des risques. Des études complémentaires doivent être fournies, ce point étant suivi dans les GT spécifiques.

Les premiers résultats n'ont indiqué aucun élément rédhibitoire pour la réalisation du projet, mais des points d'attention qui seront développés dans l'étude d'impact. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui seront prises, le seront pour toute la durée de vie du parc. Les 3 compartiments qui ont été investigués sont l'avifaune et les mammifères marins, la ressource et les habitats benthiques, et la ressource halieutique, avec des campagnes en mer dont les protocoles ont été validés dans les GT avec tous les acteurs dont les comités des pêches.

Beaucoup d'espèces ont été identifiées. Tous les résultats et les mesures associées seront présentés dans l'étude d'impact.

Sur les impacts socio-économiques, une étude spécifique est prévue, dissociée de l'étude d'impact (exigence du cahier des charges) mais sans contraintes réglementaires. La Direccte et les comités des pêches ont été impliqués dans son élaboration.

Il est rappelé le souhait de partager l'ensemble des connaissances acquises avec le milieu associatif, l'État, les pêcheurs, etc.. ainsi que favoriser l'emploi et les retombées sur la région.

De nombreux outils d'information et de concertation sont disponibles (site internet, newsletter...), dont des ateliers dédiés et ouverts au public sur des thématiques spécifiques comme le tourisme par exemple.

Une exposition itinérante sur l'environnement est également disponible depuis l'été.

En termes de calendrier prévisionnel, les prochaines étapes sont les dépôts de demandes d'autorisation et l'enquête publique en 2017, l'obtention des autorisations en 2018, le démarrage des travaux en 2021. Les demandes d'autorisations seront déposées en février 2017, le délai maximum imposé par le cahier des charges étant juin 2017.

**Intervention de M. Masson animateur énergies renouvelables à la CCI littoral normands picards et CCI business EMR.**

Concernant l'activité de maintenance au Tréport, suite à la présentation de M. Tilot, des informations récentes précisent que la maintenance programmée ne se réaliserait pas vraisemblablement au port du Tréport malheureusement. La CCI littoral en AG du 20/09/16 a pris une position défavorable au projet du fait de la non-tenu des engagements qui avaient été pris jusqu'à présent. La CCI Normandie est favorable sous réserve du développement de la filière industrielle, mais une inquiétude existe concernant le Havre car Siemens vend elle-même des 8 MW, ce qui interpelle.

**Intervention de M. Tilot en réponse à la CCI.**

Effectivement, un courrier a été envoyé en septembre dernier à la CCI pour indiquer que les résultats des études menées depuis l'attribution amenaient à une estimation des coûts de 50 M€ pour installer au Tréport une activité secondaire d'exploitation pour un bateau de maintenance. Les besoins d'exploitation étant 3 navires de maintenance, le Tréport n'apparaît pas comme la meilleure solution. Il a plutôt été proposé au Tréport d'installer un centre de supervision avec des emplois différents afin de suivre les flux d'électricité et les mouvements sur zones.

**Intervention de M. Masson, animateur énergies renouvelables à la CCI littoral normands picards et CCI business EMR.**

Sur le partage entre Dieppe et Le Tréport, il a toujours été dit qu'il fallait un partage équitable entre Dieppe et le Tréport pour une acceptation locale. Avec l'évolution du projet, la répartition envisagée des emplois n'est plus favorable au Tréport.

**Intervention de M. Tilot en réponse à la CCI.**

Les emplois annoncés et leur répartition entre Dieppe et Le Tréport (répartis entre 88 % et 12 % respectivement) sont dans une fourchette basse. L'investissement de 50 M€ pour installer un bateau de maintenance au Tréport est disproportionné.

**Intervention de M. Masson animateur énergies renouvelables à la CCI littoral normand picard et CCI business EMR.**

Une logique d'activité de maintenance secondaire sur les aspects préventifs aurait dû être prise comme prévue initialement mais il n'a jamais été question de transformer le port en eau profonde, ce qui coïncide avec le budget de 50 M€.

**Intervention du comité des pêches maritimes Nord Pas de Calais Picardie.**

Le 3<sup>e</sup> appel d'offre britannique, on parle de parc de 300 km<sup>2</sup> avec des machines de 7 à 12 MW donc des projets importants. Les Britanniques considèrent que le projet du Tréport est un exemple de la plus mauvaise concertation par excellence. Suite au 1<sup>er</sup> débat public en France, cette zone a été maintenue dans le 2<sup>e</sup> appel d'offre malgré l'opposition et la proposition d'une zone alternative. Nous ne sommes donc pas écoutés. Nous ne sommes pas contre l'éolien offshore mais contre cette zone.

**Intervention de M. Hesse, SGAR.**

Il est à nouveau rappelé que la concertation est menée sur la base du cahier des charges qui définit la zone actuelle. Le projet entre 2013 et aujourd'hui a néanmoins beaucoup évolué car il a été tenu compte de tous les avis. L'objectif de l'État est de faire cohabiter l'ensemble des activités de la manière la plus harmonieuse.

**Intervention de M Chelbi, adjoint au développement économique, commune du Tréport.**

La pêche artisanale du Tréport a des contraintes au niveau des marées et des pêcheurs doivent sortir la nuit. Est-ce que d'un point de vue la sécurité la navigation la nuit sera autorisée ?

**Intervention de M. Chevalier, adjoint au Préfet maritime.**

Le GT sécurité maritime travaille sur les sujets de navigation par mauvaise visibilité, ce qui inclut la nuit. Sur ce point, il est envisagé d'autoriser cette pratique sous réserve de disposer d'un certain type d'équipement.

## **Présentation de M. Turnaco, ADWEN.**

ADWEN n'a pas pris part aux négociations entre les maisons mères, en tant que filiale. Gamesa deviendra l'unique maison mère de la société ADWEN (prise d'effet en janvier 2017 après passage devant l'autorité de la concurrence allemande). Il s'agit d'une modification capitalistique d'ADWEN. Cela ne change rien aux engagements qui ont été pris auprès des clients pour la fourniture du projet de Dieppe mais aussi ceux de l'île d'Yeu - Noirmoutier, Saint-Brieuc. La formation va être le véritable enjeu de coordination. Nous travaillons fortement pour que les engagements soient tenus.

Notre conseil d'administration nous a demandé de suivre la même ligne pour le respect des engagements. Dans ce cadre, depuis 2015, l'avant-projet d'implantation industrielle a été détaillé. Cela comprend notamment le design des bâtiments, le schéma d'implantation, l'état environnemental initial du site, une étude d'impact et la préparation des dossiers de demandes d'autorisation.

Le prototype de 8 MW est actuellement en cours de développement en Allemagne et sera terminé en fin d'année. Le transfert de compétences auprès des équipes françaises est en cours.

A l'été 2018, l'objectif est d'installer une plate-forme d'essai au SEMREV avec une 8 MW pour démontrer la viabilité de la technologie.

## **Présentation de M. Irle , Rte.**

RTE a la mission de raccordement des parcs éoliens en mer au réseau de transport d'électricité.

Pour le projet de Dieppe, une partie sous-marine de câble puis un atterrissage à Penly avec un poste intermédiaire pour changer le niveau de tension pour passer de 225 kV à 400 kV puis une courte liaison souterraine vers un poste existant. La concertation a été menée durant un an et demi, comme rappelé précédemment et a permis de définir le fuseau de moindre impact pour le raccordement (cf. cartographie). Le raccordement à Penly est le plus court à terre parmi les solutions étudiées (3 km seulement). Suite à une question, Rte précise que tout le courant est alternatif et qu'il n'existe pas aujourd'hui de liaison sous-marine en 400 kV (sous-marine et terrestre).

## **Clôture de la séance**

M. Hesse rappelle que l'on quitte la phase de levée des risques pour se diriger vers la phase d'enquête publique avec 3 solutions possibles : un avis défavorable du commissaire enquêteur, un avis favorable sous réserves ou favorables sans réserves. Sur cette base l'État prendra sa décision pour les autorisations administratives et c'est à ce moment qu'une date sera proposée pour une nouvelle instance de concertation et de suivi.

M. Hesse remercie tous les participants.

M. Chevalier confirme les propos de M Hesse et précise qu'il n'y pas de raison de se réunir avant fin 2017, après l'instruction administrative et l'enquête publique. M Chevalier remercie également l'ensemble des participants.

La séance est levée.